

Nations Unies
**ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE**

DIX-HUITIÈME SESSION

Documents officiels

**DEUXIÈME COMMISSION, 895^e
SÉANCE**

Mercredi 16 octobre 1963,
à 10 h 45



NEW YORK

SOMMAIRE

	Page
<i>Discussion générale sur l'ensemble des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission (suite)</i>	107

Président: M. Ismael THAJEB (Indonésie).

DISCUSSION GÉNÉRALE SUR L'ENSEMBLE DES
POINTS DE L'ORDRE DU JOUR RENVOYÉS À
LA COMMISSION (suite)

1. M. TROUKHANE (République socialiste soviétique de Biélorussie) relève que, malgré toute l'importance accordée à l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement dans le rapport du Conseil économique et social (A/5503) et d'autres documents, la recommandation que l'Assemblée générale a formulée à cet égard, dans sa résolution 1837 (XVII), n'est pas convenablement mise en œuvre. Certains Etats Membres ont exprimé des doutes sur l'opportunité d'études de cette nature et les commissions économiques régionales ou bien ne se sont pas soucies de les entreprendre, ou bien se sont bornées à les faire figurer à leurs programmes. En particulier, la Commission économique pour l'Europe n'a fait jusqu'ici que des efforts négligeables, alors que ses membres occupent une place de premier plan, du point de vue des dépenses militaires, du commerce international et de la coopération économique. La signature du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau prouve toutefois clairement que le problème du désarmement peut et doit être résolu et que les immenses ressources utilisées à des fins militaires pourraient être consacrées au bien-être de l'humanité. L'affectation d'une partie des ressources libérées par le désarmement à des activités permettant de satisfaire les besoins des pays en voie de développement, jointe aux efforts de ces pays eux-mêmes, leur donnerait de bien plus grandes possibilités d'exploiter leurs richesses naturelles, de renforcer leur indépendance économique nationale et d'élever sensiblement le niveau de vie de centaines de millions d'individus. La délégation biélorussienne appuie donc fermement toutes propositions tendant à ce que les Etats Membres, le Secrétariat, les institutions spécialisées et les commissions économiques régionales accordent désormais la plus grande attention à l'étude des conséquences économiques et sociales du désarmement.

2. Tous les Etats qui considèrent le développement universel et sans entrave du commerce international comme l'un des moyens les plus efficaces de favoriser un développement économique rapide et de créer une atmosphère de confiance et de coopération entre les nations fondent les plus grands

espoirs sur la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui marquera dans l'histoire. Cependant, la situation reste anormale. De nombreuses restrictions, souvent inspirées de considérations politiques, sont encore imposées, et les pays en voie de développement continuent à pâtir de la baisse des cours des produits de base, qui s'accompagne d'un renchérissement des articles manufacturés. Notant les progrès déjà réalisés par le Comité préparatoire, M. Troukhane exprime l'espoir qu'à sa troisième session le Comité précisera encore le libellé des points de l'ordre du jour provisoire de la Conférence tel qu'il figure dans le rapport sur sa première session (E/3720, par. 6).

3. L'une des questions les plus importantes que la Conférence doit étudier est le commerce entre pays à systèmes économiques et sociaux différents. L'élimination des restrictions, obstacles et pratiques discriminatoires actuels non seulement servirait les intérêts des Etats directement visés, mais encore offrirait de nouvelles possibilités d'accroître les échanges des pays en voie de développement, attendu que les problèmes commerciaux d'une région ont des répercussions sur d'autres régions. Le libre développement du commerce entre tous les Etats, à leur avantage mutuel, entraînerait une meilleure utilisation des forces productives, tout en réduisant le chômage et les effets des autres facteurs négatifs qui caractérisent les économies capitalistes. Il donnerait également aux pays en voie de développement de plus grandes possibilités de vendre leurs produits et d'acquérir les biens industriels et le matériel dont ils ont tant besoin. D'ailleurs, les hommes d'affaires des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux préconisent de plus en plus une normalisation des échanges Est-Ouest.

4. Le rapport du Groupe d'experts nommé en application de la résolution 919 (XXXIV) du Conseil pour étudier les problèmes relatifs aux produits de base et aux échanges commerciaux intéressant les pays en voie de développement (E/3756) montre tout le bien-fondé des opinions de ceux des experts qui ont souligné la nécessité de créer une organisation internationale du commerce. Les 50 organisations internationales qui s'occupent actuellement des divers aspects des échanges internationaux sont incapables de résoudre les graves difficultés que connaissent aujourd'hui ces échanges. Outre que leurs activités ne sont pas coordonnées et font très souvent double emploi, ces organisations ne s'occupent pas, en pratique, d'importants problèmes comme le commerce du matériel industriel et les accords multilatéraux à long terme. Certains ont estimé que le GATT, quelque peu modifié, pourrait servir d'organisation universelle des échanges; mais ses insuffisances, notamment du point de vue de sa composition et de l'orientation de ses activités, sont trop bien connues. Nombre de pays en voie de développement sont loin d'être d'enthousiastes partisans du GATT,

lequel n'a même pas de lien officiel avec l'Organisation des Nations Unies. Le GATT a d'ailleurs fait l'objet de critiques graves et fondées, aux Nations Unies mêmes et ailleurs. Ainsi, à la réunion des ministres du commerce des pays membres du Commonwealth, tenue en mai 1963, beaucoup de critiques ont été formulées au sujet du GATT, que certains délégués considéraient comme un club de pays industriels.

5. L'absence d'une organisation internationale unique, qui pourrait systématiquement et efficacement traiter de la normalisation et du développement du commerce international dans l'intérêt de tous les pays, entrave beaucoup l'expansion des échanges. La délégation biélorussienne espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement envisagera sérieusement la création d'une telle organisation; elle appuie les propositions en ce sens et, notamment, le mémorandum de l'Union soviétique (A/C.2/219).

6. La délégation biélorussienne persiste à penser que la Conférence devrait être ouverte à tous les pays qui désirent y participer. Elle refléterait ainsi le caractère universel du commerce international et pourrait aboutir plus rapidement à des résultats. Les préparatifs pour la Conférence ont suscité tant d'intérêt qu'il serait bon que son secrétaire général fasse à la Deuxième Commission un exposé des progrès réalisés.

7. L'industrialisation offre aux pays sous-développés leurs meilleures chances de développement économique et de complète indépendance. Ces pays ne pourront en finir promptement avec les effets pernicious du colonialisme économique et élever le niveau de vie de leurs populations que par le développement de l'industrie, essentiellement celui de l'industrie lourde. Un certain nombre de pays en voie de développement sont déjà parvenus à cette conclusion. La RSS de Biélorussie partagerait volontiers avec les pays moins développés les connaissances pratiques qu'elle a acquises en matière de développement et de planification de l'industrie. Elle a déjà fait un bref exposé de son expérience dans sa réponse au questionnaire du Secrétaire général (E/C.5/24), dont le Comité du développement industriel était saisi, lors de sa troisième session, et elle organisera à Minsk, en août 1964, un cycle d'études sur les aspects sociaux de l'industrialisation.

8. Les sources intérieures de capitaux pour l'industrialisation des pays sous-développés resteront certainement limitées pendant un certain temps encore. C'est pourquoi les sources extérieures de capitaux destinés au développement peuvent jouer un rôle utile. Dans de nombreux documents des Nations Unies, on insiste beaucoup sur l'aspect purement quantitatif du courant de capitaux et d'assistance technique vers les pays en voie de développement. En revanche, on ne tient pas compte de la nécessité de veiller à ce que les investisseurs privés étrangers se conforment à certaines exigences; par exemple, respecter la souveraineté des pays en voie de développement sur leurs ressources naturelles et s'abstenir d'intervenir dans leurs affaires intérieures; aider au développement rapide des branches essentielles de l'activité économique; assurer aux pays en voie de développement une part équitable du revenu tiré de l'exploitation de leurs ressources naturelles et humaines. Malheureusement, même ces conditions élémentaires ne sont pas encore remplies. Certains capitalistes étrangers

déclarent parfois catégoriquement qu'ils se garderont d'investir dans tout pays à contrôle des changes et où il existe un risque de nationalisation. Il faut convenir que le capital étranger privé et les services chargés des programmes d'assistance technique de certains pays sont souvent hostiles au développement et au renforcement du secteur public. Cette attitude est alarmante, car c'est ce même secteur public qui doit jouer le rôle décisif dans l'accélération du développement économique et dans la mise en œuvre de plans de plus en plus vastes et judicieux.

9. Les faits montrent que les investisseurs privés étrangers se soucient plus de tirer des bénéfices maximums que de favoriser le développement. En outre, la recherche du profit aboutit souvent à créer une situation dans laquelle les bénéfices exportés dépassent le nouveau capital investi. Les pays en voie de développement se trouveraient dans des conditions bien meilleures s'ils recevaient une plus grande part du revenu tiré de l'exploitation de leurs ressources naturelles par les sociétés étrangères. A ce propos, les pays sous-développés ne doivent pas négliger la possibilité de faire d'une redevance mieux calculée sur les bénéfices des sociétés étrangères de développement une de leurs plus grandes sources de capitaux. L'ONU pourrait étudier ce problème.

10. Il est essentiel d'accorder un plus grand rôle à la planification dans les efforts faits pour rattraper le retard industriel des pays en voie de développement. Nombre de ces pays ont déjà établi ou préparent des plans de développement économique. Malgré son ampleur, le travail réalisé dans les cycles d'études sur la planification reste insuffisant. En dépit de propositions réitérées, on n'a pratiquement rien fait pour étudier la longue expérience des pays socialistes en matière de planification, alors qu'on gaspille des fonds à envoyer des experts analyser l'expérience de pays où il n'y a pas de réelle planification économique. Les pays sous-développés n'ont pas besoin de renseignements sur le contrôle indirect de l'économie ou sur les projections de l'activité économique; ce qu'il leur faut, ce sont des renseignements sur la planification réelle du développement économique en vue d'atteindre des objectifs précis.

11. Grâce à l'industrialisation et à la planification économique, la production industrielle de la RSS de Biélorussie en 1962 dépassait de 500 p. 100 le niveau de 1940 et représentait 40 fois le volume de 1913. Au cours des quatre dernières années, le taux moyen annuel de croissance industrielle a été de 19,5 p. 100. Cette production aura encore doublé à la fin du plan septennal, en 1965, et en 1980 la RSS de Biélorussie, grâce à la planification, produira 9,3 fois plus de biens industriels qu'en 1960. Surtout composées de produits agricoles avant la révolution, les exportations de la RSS de Biélorussie sont maintenant très diversifiées, et celle-ci commerce avec plus de 50 pays. Elle souhaite développer ses relations commerciales, sur la base de l'équité et de l'intérêt mutuel, avec tous les pays et, en particulier, les pays peu développés.

12. M. WILLOT (Belgique) déclare que la préservation de la vie humaine reste le premier devoir des Nations Unies. Le deuxième est de donner au potentiel humain la possibilité de s'épanouir. L'écart entre les peuples riches et les peuples qui vivent dans la pauvreté constitue peut-être le plus grand problème des temps modernes. Les pays en voie de développement ont à faire face à de multiples problè-

mes: conditions climatiques difficiles, sous-alimentation, maladie, ignorance, habitudes ancestrales, insuffisance de la formation technique, insuffisance de la préparation administrative, insuffisance de l'épargne, fluctuations des cours des produits de base, détérioration des termes de l'échange, concurrence des produits synthétiques, difficultés à assurer le service de la dette extérieure. Toutefois, la lutte pour le développement économique a été entreprise et doit être encouragée.

13. Depuis la seconde guerre mondiale, la remarquable idée de l'aide multilatérale complétant l'aide bilatérale est entrée dans les mœurs. Les idées directrices qui doivent régir cette aide sont maintenant reconnues et sont énoncées dans la résolution 222 (IX) du Conseil économique et social, qui a créé le Programme élargi d'assistance technique. Si l'on se réfère souvent à l'aide internationale, on entend, en fait, une coopération à une échelle aussi universelle que possible, dans un esprit d'égalité et de respect mutuel entre le donateur et le bénéficiaire. On est, de plus, conscient du fait que les progrès de la science peuvent donner une impulsion nouvelle au développement économique.

14. Les besoins sont immenses. Il convient, dès lors, d'établir un ordre de priorité et d'exercer une action, aussi directement et rapidement que possible, sur les facteurs essentiels du problème. L'aide doit tendre avant tout à soulager la faim, à prévenir et guérir les maladies, à donner une éducation et une formation technique. Les priorités établies dans le cadre du Programme élargi s'inspirent de cette conception, mais il conviendrait peut-être d'aller encore plus loin dans cette voie. Par exemple, le développement de l'économie rurale peut donner des résultats importants.

15. Les sentiments de solidarité humaine doivent, avant tout, tendre à intensifier la lutte contre la faim. Le Dr Nevin Scrimshaw a estimé, dans un article qui a paru dans la revue *Scientific American*, que pour assurer aux hommes un régime adéquat la production alimentaire devrait tripler d'ici l'an 2000. Le Dr Scrimshaw pense qu'à cette époque les pays industrialisés pourront produire deux fois plus de produits alimentaires qu'il ne leur en faudra. A son avis, les pays en voie de développement peuvent eux aussi réaliser des progrès considérables dans ce domaine en utilisant des techniques décrites par l'auteur et mentionnées par M. Willot. Selon ce technicien, les investissements requis à cette fin seront modestes eu égard aux résultats à atteindre. Deux conditions doivent toutefois être réunies: une aide technique avancée et la volonté de faire l'effort nécessaire.

16. Une action analogue doit être menée dans le domaine de la santé, où des progrès remarquables ont déjà été accomplis. L'action entreprise pour développer l'enseignement et la formation technique doit se poursuivre. Encore que la Belgique fasse des efforts considérables pour aider les pays en voie de développement à résoudre leurs problèmes d'enseignement, la responsabilité essentielle à cet égard incombe à ces pays eux-mêmes. Une priorité toute spéciale doit être donnée à l'enfance et à la jeunesse, qui doit avoir l'énergie, la santé, la formation nécessaires pour permettre le développement futur.

17. Le développement économique est un tout indivisible. Le fait de mentionner les éléments essentiels n'implique aucunement qu'il faille négliger d'autres

facteurs — projections, planification, coopération technique, préinvestissement, technologie, industrialisation, investissement proprement dit. On ne peut faire de progrès sans connaître les faits. L'ONU et les institutions spécialisées aident déjà les pays en voie de développement dans le domaine des études, des projections et de la planification. Quatre projets du Fonds spécial prévoient la création d'instituts de planification.

18. Les pays bénéficiaires demandent l'expansion des activités d'assistance technique. Ces activités ont tendance à être moins isolées et à s'insérer dans un programme cohérent.

19. Le Fonds spécial est entré dans une phase active de réalisation. M. Hoffman, qui dirige cette institution avec un remarquable dynamisme, a décrit, dans sa déclaration devant la Commission (882^eme séance), les importantes ressources des pays économiquement arriérés qui devraient et pourraient être exploitées avec beaucoup plus d'intensité. L'importance des projets du Fonds spécial doit encourager les agents d'exécution, dont l'ONU, à utiliser plus largement les services de bureaux d'ingénieurs-conseils et de firmes industrielles. La Belgique a une longue tradition d'exécution de projets importants dans les pays en voie de développement. Dans le cadre des programmes opérationnels des Nations Unies, elle est prête à répondre à tous les appels qui seraient adressés pour qu'elle fournisse les services d'experts ou de sociétés industrielles.

20. Les activités de l'ONU et des institutions spécialisées dans le domaine de l'industrialisation prennent de l'importance. L'industrialisation est indispensable aux pays qui sont encore économiquement sous-développés. Les pays industrialisés doivent leur apporter leur concours et les aider à éviter les erreurs qu'ils ont eux-mêmes commises. La coopération technique et le préinvestissement doivent contribuer à encourager l'investissement proprement dit.

21. Quant au financement international, la Banque mondiale et les institutions qui lui sont affiliées continuent à jouer un rôle fondamental. Le 30 septembre 1963, le Président de la Banque a exprimé l'avis que la Banque devait intensifier son appui à l'agriculture. Il a émis des idées analogues concernant l'enseignement. Il a aussi suggéré la possibilité de libéraliser la politique de prêts de la Banque tant en ce qui concerne la période de grâce que la durée de remboursement. L'AID continue à financer des travaux d'infrastructure économique et sociale.

22. L'un des problèmes les plus importants et les plus complexes qui se posent à la Commission est celui de l'instabilité des cours et des marchés des produits de base. Dans l'état actuel du monde, la prospérité économique des pays industrialisés est la première garantie de débouchés satisfaisants pour les producteurs primaires. Les pays en voie de développement doivent dès lors se réjouir de la prospérité de la Communauté économique européenne, qui est le plus grand importateur de produits de base. Les accords sur des produits particuliers présentent de sérieux avantages. Il existe une certaine propension à éliminer progressivement les obstacles au commerce international des produits de base. Les prix des produits primaires sont plus favorables en ce moment qu'ils ne l'ont été depuis plusieurs années, mais le problème du commerce des produits de base est toujours aigu et il faut continuer à chercher

des solutions. Les membres de la Communauté économique européenne étudient de nouvelles formules d'organisation des marchés et le Ministre des affaires étrangères de Belgique, M. Spaak, a souligné devant l'Assemblée générale (1233^{ème} séance plénière) la nécessité d'apporter, sur le plan mondial, des solutions au problème de l'agriculture. Les mesures prises en vue d'améliorer la situation des marchés des produits de base doivent être considérées dans l'optique du développement économique général et dans un esprit de coopération entre tous les pays intéressés.

23. Les pays en voie de développement désirent également trouver dans les pays industrialisés de plus grands débouchés pour leurs produits finis et semi-finis. Les pays industrialisés comprennent ce désir, mais le problème doit être étudié avec soin et dans tous ses aspects. Des bouleversements soudains dans l'économie des pays industrialisés seraient néfastes pour tous. Par son seul dynamisme, la Communauté économique européenne a permis aux pays en voie de développement d'exporter vers cette région une quantité considérablement accrue de biens manufacturés.

24. Comme ses partenaires du Benelux, la Belgique aborde la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement dans un esprit constructif et avec le désir de trouver des solutions acceptables pour tous.

25. La situation économique de la Belgique est favorable. L'accroissement du produit national brut, qui a représenté un taux de 4 p. 100, a été plus rapide en 1962 qu'en 1961. Il y a eu un développement accéléré de la consommation privée. Les prix ont été remarquablement stables pendant les dernières années. Les exportations du Benelux ont augmenté de 10 p. 100 par rapport à l'année précédente. Le chômage est presque inexistant. Il y a, au contraire, une pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Un bureau de programmation économique a été créé à la fin de 1959.

26. La Belgique participe pleinement à l'aide économique internationale. L'aide du secteur public, bilatérale et multilatérale, s'élève à 100 millions de dollars par an. La Belgique est résolue à poursuivre son effort dans le domaine de l'assistance internationale, car tous les pays ont le devoir de participer à l'action menée en faveur d'une plus grande égalité, d'une plus grande liberté et d'un plus grand progrès social dans le monde.

27. Mme WRIGHT (Danemark) déclare que son pays attache la plus grande importance à l'initiative prise par les Nations Unies dans les trois domaines fondamentaux du commerce, du développement industriel et du financement de l'infrastructure sociale et économique. Le Danemark coopérera sans réserve à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et aux prochaines négociations du GATT, dont le but est d'intégrer l'économie des pays en voie de développement dans la structure d'un commerce mondial en expansion rapide.

28. La coopération active des travailleurs des pays industrialisés est indispensable à la croissance du commerce mondial. Dans la déclaration qu'il a faite à la Commission (881^{ème} séance), le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales a fait état de la nécessité de discuter avec les mouvements syndicaux. Les possibilités d'expansion du commerce mondial pourraient être accrues si l'on inscrivait à

l'ordre du jour de la prochaine Conférence internationale du travail une question intéressant le commerce, les travailleurs et les employeurs.

29. Il y a un rapport étroit entre l'aide et le commerce. L'aide aux pays en voie de développement doit être conçue de manière à influencer favorablement sur les possibilités d'exportation de ces pays. L'expansion du commerce sur la base d'une plus grande équité est le meilleur moyen d'atteindre l'objectif d'une économie mondiale en expansion rapide. Le Danemark contribue dans la mesure de ses modestes moyens à la réalisation de cet objectif. Les petites îles industrialisées ne représentent que le cinquième du territoire danois et le reste, le Groenland, est l'une des régions les moins développées du monde. C'est pourquoi le Danemark comprend parfaitement les problèmes et les aspirations des pays en voie de développement. La majeure partie de la population danoise habite les petites zones industrialisées, et le Danemark veut et peut non seulement travailler à l'expansion rapide de ses propres zones moins développées, mais aussi participer avec les autres pays développés à l'œuvre entreprise pour favoriser le développement des régions à faibles revenus partout dans le monde. C'est par une action commune des Nations Unies qu'il faut chercher à combler l'écart existant entre les pays pauvres et les pays riches.

30. Avant 1950, la politique au Groenland a consisté à fixer les prix payés aux producteurs primaires et ceux payés pour les biens de consommation dans les magasins d'Etat à un niveau tel que l'excédent budgétaire permette de couvrir les dépenses dans les domaines de l'enseignement, de la santé publique et de l'administration générale, et d'éviter ainsi l'imposition directe. Cette politique a été abandonnée depuis et n'est plus appliquée maintenant qu'aux activités commerciales du Gouvernement danois au Groenland. Le gouvernement se trouve donc amené à financer directement la mise en place de l'infrastructure nécessaire. Le Danemark a rencontré au Groenland beaucoup des problèmes que tous les pays en voie de développement ont à résoudre, notamment ceux qui intéressent la diversification de l'industrie, l'utilisation de la main-d'œuvre indigène et le rôle de l'entreprise publique et privée. L'expérience a montré qu'un vaste effort d'enseignement et de formation professionnelle entraînerait assez rapidement une participation accrue de la population indigène à différents systèmes de propriété et de gestion dans les divers secteurs de l'économie. Le Danemark s'intéresse donc particulièrement à l'idée de créer un institut de recherche et de formation des Nations Unies.

31. Au cours des années 50, la valeur réelle du revenu par habitant au Groenland a augmenté de 72 p. 100, malgré un taux d'accroissement annuel de la population de 4 p. 100. La part du Groenland dans le volume total du commerce mondial des produits de la pêche étant faible, un accroissement même assez considérable de ses exportations dans ce secteur n'aurait pas d'effet défavorable sur les prix du marché mondial. Par conséquent, le taux élevé d'accroissement démographique ne constitue pas une menace au progrès économique, comme c'est le cas dans beaucoup de pays sous-développés. La production totale du Groenland s'est accrue dans de notables proportions et le niveau de vie s'est considérablement élevé. Toutefois, les subventions accrues qui sont devenues nécessaires représentent une charge considérable pour le contribuable. En outre, une

augmentation continue des subventions gouvernementales en matière de politique économique et sociale risque de diminuer le rôle que peuvent jouer les Groenlandais dans l'adoption de toutes les décisions importantes.

32. M. TRAORE (Mali) fait observer que, malgré toute l'aide bilatérale et multilatérale accordée aux pays en voie de développement, l'écart qui sépare ces derniers des nations développées reste considérable. Les pays en voie de développement accueillent avec satisfaction la détente résultant de la conclusion du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, leur développement harmonieux et rapide ne pouvant se faire que dans la paix. L'aide technique et financière ne doit jamais être subordonnée, de quelque façon que ce soit, au régime politique et social choisi par un pays. Les sommes énormes dépensées pour les armes de destruction dépassent de loin l'effort financier nécessaire à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour le développement. Ces objectifs ne peuvent être atteints que si les peuples éprouvent un réel désir de coopérer, surtout à une époque où le courant de capitaux des pays développés vers les pays moins développés est insuffisant.

33. Les pays sous-développés eux-mêmes devront édifier de nouvelles structures économiques adaptées aux conditions actuelles: les secteurs de production doivent être réorganisés et les facteurs de production mieux adaptés au développement. Seule une action consciente des gouvernements peut accélérer le développement des pays sous-développés en assurant une bonne répartition des revenus sans laquelle tout plan resterait lettre morte. Les plans de développement doivent être administrés par des organismes qui jouissent de la confiance de la population et puissent établir un ordre de priorité. L'administration des principaux secteurs de l'économie doit être centralisée, car il faudra, d'abord, adapter l'économie aux ressources du pays, puis intégrer le plan de développement dans d'autres plans plus vastes. Tels sont les principes appliqués par le Gouvernement malien dans son plan quinquennal. Selon lui, le succès d'un plan dépend de la participation de la population, et les pays sous-développés feront bien de revoir les concepts traditionnels en matière de salaires et de main-d'œuvre.

34. Le Gouvernement malien sait que l'autarcie n'est ni possible ni souhaitable étant donné les ressources limitées du pays et l'étroitesse du marché intérieur. Sa politique économique est dictée par le réalisme et un désir sincère de coopération internationale. L'intégration économique est souhaitable, dès lors que le but est purement économique. Le Mali a conclu des accords concernant le fleuve Sénégal avec le Sénégal, la Guinée et la Mauritanie. La coopération économique et sociale et les commissions spécialisées dont il est question dans la Charte de l'Organisation de l'unité africaine aideront à réaliser l'ajustement réciproque des ambitions nationales et des disponibilités internationales dont a parlé le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales. L'intégration économique assurera une meilleure utilisation de la main-d'œuvre et créera les débouchés sans lesquels l'industrialisation serait vaine. Elle fournira également un tableau global des investissements intérieurs et étrangers. Si l'industrialisation des pays sous-développés doit être fondée sur la division du travail, ces pays doivent éviter une spécialisation excessive.

Par exemple, l'infrastructure économique sera un champ d'activité idéal pour les groupements régionaux. Chacun des pays sous-développés doit atteindre le stade du "décollage" aussitôt que possible. En outre, les investisseurs publics et privés dans les pays sous-développés doivent accepter le concept de la viabilité, aussi bien sociale que financière.

35. Du personnel qualifié et des capitaux sont nécessaires à la réalisation des plans de développement. L'institut de recherche et de formation des Nations Unies qu'on envisage de créer contribuerait à assurer le personnel en question. Il faudra, dans les programmes de formation, faire le plus grand usage possible des cadres des pays sous-développés, et l'institut devra être en liaison étroite avec le BAT. Les cadres nationaux des pays en voie de développement doivent enseigner les méthodes les plus nouvelles à des travailleurs non familiarisés avec les techniques modernes de productivité et appliquer ces méthodes dans des conditions climatiques et sociales différentes de celles des pays où elles ont été mises au point. Les pays sous-développés doivent jouer, dès que possible, un plus grand rôle dans le financement de leurs plans de développement. Pour l'instant, cependant, l'aide étrangère est importante en raison du faible taux d'épargne dans les pays en voie de développement. L'une des causes de l'insuffisance des recettes d'exportation des pays sous-développés est la prépondérance du capital commercial sur le capital industriel dans ces pays. A cet égard, les pays en voie de développement fondent de grands espoirs sur la prochaine Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Outre les mesures déjà proposées pour améliorer le commerce des pays en voie de développement, la délégation malienne pense que les prix des matières premières doivent être fixés en rapport avec ceux des produits manufacturés. L'établissement d'un tel rapport, qui ne revient pas à soumettre les pays sous-développés aux lois traditionnelles du marché, exigera à la fois des études techniques détaillées et un effort de persuasion. C'est pourquoi la Conférence doit grouper des représentants de tous les Etats sans exception.

36. La Banque africaine de développement doit jouer un rôle important dans le financement des plans de développement africains. Le Fonds spécial doit néanmoins poursuivre ses travaux dans ce domaine et peut être transformé en un fonds d'équipement des Nations Unies. Les activités des organes des Nations Unies s'occupant du sous-développement appellent manifestement une étude détaillée; certains pays sous-développés peuvent leur trouver un caractère trop théorique. En outre, il importe d'assurer une meilleure représentation des pays sous-développés au Conseil économique et social et aux autres organes des Nations Unies.

37. M. AMJAD (Pakistan) espère que le relâchement des tensions politiques aura un effet favorable sur les relations économiques. Un examen de l'économie mondiale ne justifie cependant pas un tel optimisme: les deux tiers de l'humanité vivent encore dans la pauvreté, l'ignorance et la faim, et l'écart entre pays riches et pays pauvres ne fait qu'augmenter. Aider les pays en voie de développement, par la coopération internationale, à participer à la prospérité et aux commodités matérielles que les progrès de la science et de la technique ont mises à la portée de tous constitue le problème fondamental des temps présents et une tâche inspirante pour les Nations Unies. Une

paix durable et la stabilité dans le monde dépendront en dernière analyse de la mesure dans laquelle les Nations Unies réussiront à résoudre le problème du progrès économique des pays en voie de développement.

38. La délégation pakistanaise pense, comme le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, que le léger espoir créé par l'évolution récente de la conjoncture ne doit pas devenir un optimisme béat; l'expérience du Pakistan et d'autres pays montre, en effet, qu'au cours de l'année écoulée aucun changement fondamental ne s'est produit dans le commerce international qui puisse renverser la tendance à la détérioration des termes de l'échange ou seulement l'arrêter. En dépit de l'attention que les Nations Unies ont accordée aux fluctuations à court terme des recettes d'exportation des pays en voie de développement, ainsi qu'à leur fléchissement à long terme, et malgré les mesures prises récemment par le FMI pour libéraliser sa politique de crédit afin d'atténuer les effets défavorables des fluctuations à court terme, il semble que l'action des Nations Unies n'ait eu que peu d'effet et que, par conséquent, le problème essentiel demeure non résolu. La délégation pakistanaise espère que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui se tiendra prochainement résoudra efficacement ces deux problèmes vitaux.

39. Le succès de cette conférence dépendra en dernier ressort de la bonne volonté et de l'esprit de coopération que montreront les pays occidentaux et les pays socialistes avancés. Le représentant du Pakistan trouve encourageant le fait que le représentant des Etats-Unis ait parlé dans sa déclaration (883^{ème} séance) du rôle continu des Nations Unies dans le domaine du commerce international, car jusqu'à présent les Nations Unies n'ont fait que très peu à cet égard. La prochaine Conférence pourra poser les fondements d'un système d'échanges internationaux qui assurerait l'expansion et la croissance constantes de l'économie mondiale ainsi que la justice pour les pays en voie de développement. Les assurances données par le représentant des Etats-Unis quant aux diverses "idées fausses" qu'on nourrit au sujet de l'attitude de son gouvernement contribueront beaucoup à accroître la compréhension mutuelle.

40. M. Amjad espère que la Conférence élaborera des solutions pratiques aux problèmes du commerce des pays en voie de développement, touchant leurs exportations de produits de base et les marchés pour leurs articles manufacturés. La diversification des exportations des pays en voie de développement demeurera du domaine de la théorie tant que les pays occidentaux n'ouvriront pas leurs marchés aux articles finis des pays en voie de développement. Ceux-ci ne seront en mesure, longtemps encore, que de produire des articles manufacturés extrêmement simples, des cotonnades, par exemple, et, si les pays hautement industrialisés continuent à les concurrencer dans ces domaines, les pays en voie de développement n'auront que peu d'espoir d'augmenter leurs exportations ou de diversifier leur économie.

41. On admet maintenant que le progrès économique des pays en voie de développement est essentiellement une question d'industrialisation. Les progrès de l'agriculture et des transports dépendent eux aussi du développement industriel. Le rapport du Comité consultatif d'experts sur les activités des organismes

des Nations Unies en matière de développement industriel (E/3781, annexe VIII) confirme les pays en voie de développement dans leur conviction que l'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle plus important dans le domaine de l'industrie. Malheureusement, il semble que l'on ne soit pas d'accord sur ce qu'il convient de faire. La délégation pakistanaise accorderait son plein appui à la création d'une organisation des Nations Unies pour le développement industriel si les pays industriels évolués soutenaient ce projet. Les propos de caractère négatif tenus par le représentant du Royaume-Uni et par les représentants d'autres délégations occidentales ne tiennent pas compte du fait que le problème du développement industriel en Asie, en Afrique et en Amérique latine ne peut être résolu par le jeu de quelques ajustements mineurs dans les ressources des Nations Unies.

42. Le refus des pays industrialisés de financer la création d'un fonds d'équipement des Nations Unies a bloqué tout progrès dans ce sens. Ces pays prétendent que le financement d'un tel fonds ne ferait que détourner des sommes déjà consacrées à des programmes existants. Cependant, les besoins en capitaux des pays en voie de développement sont si grands que les programmes d'assistance provenant de diverses sources devraient se compléter plutôt que se faire concurrence. La prospérité des pays avancés ne pourra être maintenue à longue échéance si les économies des pays en voie de développement ne progressent pas de manière suffisante pour permettre d'absorber une quantité toujours croissante de biens en provenance des pays industrialisés. Le rythme de ce développement ne pourra être satisfaisant que si les pays évolués sont disposés à accroître le volume de leur aide. Bien que, à sa troisième session, le Comité pour un fonds d'équipement des Nations Unies ait reconnu la nécessité d'accroître le courant des capitaux vers les pays en voie de développement, les pays industrialisés n'ont pas indiqué quelles mesures ils prenaient à cette fin. Ils se sont bornés à déclarer que le mécanisme existant était suffisant. La délégation pakistanaise espère que ces pays reconsidéreront leur position.

43. L'adoption par l'Assemblée générale de la déclaration sur l'affectation à des besoins pacifiques des ressources libérées à la suite du désarmement [résolution 1837 (XVII)] est extrêmement importante en raison de la signature du traité portant interdiction partielle des essais nucléaires. Les aspirations des pays en voie de développement dépendent du succès des efforts déployés actuellement en faveur du désarmement. Ces pays ont noté avec satisfaction que la résolution 982 (XXXVI) du Conseil économique et social recommande que de nouvelles études sur les conséquences économiques et sociales du désarmement soient entreprises.

44. La délégation pakistanaise constate aussi avec satisfaction les progrès accomplis par les programmes opérationnels au cours de l'année écoulée et attache une grande importance aux travaux effectués dans le domaine de l'assistance technique et du préinvestissement. Les résultats obtenus jusqu'à présent par le Fonds spécial montrent les grandes possibilités qui s'ouvrent à l'Organisation des Nations Unies dans des domaines situés au-delà du préinvestissement.

La séance est levée à 13 h 15.